Mis en ligne le 21/09/2026

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 084-200044402-20260921-2026_31_P-AU

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT N°2026-31-P

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVÈZE PROVENÇALE

Objet : Attribution de l'accord cadre mono-attributaire à bons de commande « Visite Technique Approfondie des systèmes d'endiguement » - Marché M2026-03-E

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la Code de la commande publique,
Vu la délibération n°2025-22 relative au programme d'actions prévisionnel 2026,
Vu la délibération n°2026-23 relative aux attributions du comité syndical et de signature au Président,
Vu la décision n°2026-20-P relative au choix et lancement de la procédure de passation d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commande pour la réalisation de visites techniques approfondies des systèmes d'endiguement, marché M2026-03-E. ;
Vu les crédits disponibles,

L'accord cadre M2026-03-E porte sur la réalisation de visites techniques approfondies (VTA) sur les systèmes d'endiguements gérés par le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP). Ces VTA seront menées conformément à l'arrêté du 8 aout 2022 précisant les obligations documentaires et la consistance des vérifications et VTA.

Le secteur d'intervention potentiel intègre la totalité des ouvrages inclus dans des systèmes d'endiguement autorisés gérés par le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale.

Le marché est un accord cadre au sens des articles R. 2162-1 à R 2162.6 du Code de la Commande Publique, passé avec un montant maximum annuel (45 000€ HT) avec un seul prestataire économique.

L'accord cadre est exécuté par bons de commande successifs, selon les besoins. Chaque bon de commande précisera celles des prestations décrites dans le marché dont l'exécution est demandée. Il en détermine la quantité et la localisation.

La consultation se décompose en un lot unique et fait l'objet d'un acte d'engagement (d'un marché).

Le marché est établit pour une durée de 1 an, renouvelable trois fois et prendra effet à compter de sa notification qui précisera la date du début des prestations. Il sera renouvelé de manière tacite, et sa durée totale n'excédera pas quatre ans.

L'analyse des offres porte sur les critères définis dans le document de consultation du marché M2026-03-E.
La consultation est organisée en suivant les règles de la commande publique relatifs aux procédures adaptées.

Le montant minimum annuel équivaut à la somme minimale de la totalité des montants des bons de commande qui seront émis annuellement.
Ce montant minimum est fixé à 0€ HT

Le montant maximum annuel équivaut à la somme maximale de la totalité des montants des bons de commande qui pourront être émis annuellement.
Ce montant maximum est fixé à 45 000€ HT

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 084-200044402-20260921-2026_31_P-AU

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT N°2026-31-P

6 offres recevables ont été émises à l'issue de la consultation et analysées conformément aux critères définis dans le règlement de consultation.

Sur la base du rapport d'analyse des offres, le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale :

DECIDE de confier l'accord cadre à bons de commande M2026-03-E à ISL Ingénierie pour un montant maximal annuel de commande de 45 000 € HT.

La présente décision fera l'objet d'une information au comité syndical lors de sa prochaine séance.

Fait à Entrechaux, le 21 SEP. 2026

Le Président,
Jean-François PERILHOU

SYNDICAT MIXTE L'OUVEZE PROVENÇALE ★ ENTRECHAUX 84340

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENCALE
300, AV. DES PRINCES D'ORANGE, 84340 ENTRECHAUX - ☎ 04.90.46.09.43 - accueil@ouveze-provence.fr